## Attestation employeur unedic erronée

-----

Par Nathalie 220366

## **Bonjour**

Suite a une rupture conventionnelle mon employeur m.a remis une attestation unedic Elle s est avérée fausse .

J ai fait parti d un groupe qui avait plusieurs branches.

J ai été employé du 21 septembre 2020 au 30 septembre 2022 sous la societe qu on nommera "Y"

On m.a basculé sur une autre société qu on nommera "X" ou j ai travaille du 1 octobre 2022 au 9 mars 2024

Les 2 faisant partie du même groupe avec les mêmes dirigeants et la même adresse .on m.a fait signer une convention tripartite reprenant mon ancienneté.

Sur l.aytesttestion employeur ils n ont mentionné que les salaires de la ste "X"et non pas mentionné mes salaires de la ste "Y"

Sur toutes mes feuilles de paie il est bien mentionné mon ancienneté a partir du 21 septembre 2020

Ma question est: cette attestation est elle valide ??

Merci pour vos réponses